

LA CHASSE

en région

Centre-Val de Loire



#05 décembre 2018

Les chasseurs,

premiers écologistes

de France



La biodiversité
de nos campagnes
est sauvegardée
bénévolement

FORMATIONS 2019

Inscrivez-vous p. 6-9

RÈGLEMENTATION
Législation sur
les armes, ce qu'il faut
retenir ! p. 28-29



AMÉNAGER VOS TERRITOIRES DE CHASSE
EN GÉRANT DURABLEMENT VOS FORÊTS



Coopérative Forestière UNISYLVA
Victor STEENWINCKEL
16 avenue Henri Laudier - 18 000 Bourges
Tél : 02 48 70 99 97

AU NENUPHAR
PÊCHE - CHASSE - NATURE

Le n°1 du Centre !

Les marques - La qualité

Des prix et des conseils
Reprise et vente
d'armes d'occasion
2 magasins

Rue des Ceps
18390 St Germain-du-Puy
02 48 24 56 14

Rue Einstein, Esp. St Jacques
03100 Montluçon
04 70 03 34 82



AEB

LOCATION-VENTE

Le bon outil au bon moment

Location - Vente

★ **Matériel bâtiment - TP
Industrie - Particuliers**
(www.aeb-branger.fr - Contact@aeb-branger.fr)

Matériel NEUF & OCCASION



-15%*

**Sur présentation de ce coupon
(Sur toute la location)***

BOURGES

Tél: 02.48.65.01.02 Fax: 02.48.70.93.48
Mail: agence.bourges@aeb-branger.fr

VIERZON

Tél: 02.48.75.31.10 Fax: 02.48.71.77.65
Mail: agence.vierzon@aeb-branger.fr

ST AMAND-MONTROND

Tél: 02.48.96.90.58 Fax: 02.48.96.15.43
Mail: agence.stamand@aeb-branger.fr

Espace quads et SSV



GIEN

Tél: 02.38.05.12.12 Fax: 02.38.05.12.10
Mail: agence.gien@aeb-branger.fr

*offre non cumulable et valable jusqu'au 31/12/2018 sur la base du tarif Grand Public 2018. VDL 18 - 45

ARMURERIE
Prot Hubert

Diplômé de l'école d'armes de Saint-Etienne

Réparations - Remises à Neuf

*Vêtements - Couteaux Accessoires de
chasse - Espace Cadeaux*

Renseignez-vous pour vos Ball-Traps

Ouvert de 9h à 12h
et de 14h à 19h
du mardi au samedi

www.armurerie-prot.com

41, rue de Lazenay - 18000 Bourges
Tél. 02 48 21 02 69

RC RM A 328 324 793





Chers amis (es) chasseurs et adhérents (es)

SOMMAIRE

04-05 → LES ACTUALITÉS
LOCALES

06-09 → FORMATIONS
Les formations 2019

10 → ASSOCIATIONS
Chasses et terroirs de petit gibier 18

12-27 → DOSSIER
La chasse : l'écologie en actions

28-29 → RÉGLEMENTATION
Nouvelle réglementation sur les
armes de chasse :
ce qu'il faut retenir

30 → Heures de lever
et coucher du soleil

La chasse, comme notre société, est en constante évolution et le regard porté sur notre activité dépend de notre capacité à résoudre les éventuelles difficultés et, en particulier, la gestion de la faune sauvage. Avec des prélèvements sans cesse en augmentation mais encore insuffisants, le sanglier, trop bien géré sur certains massifs cynégétiques, engendre des dégâts records aux cultures et de nombreux accidents de la route. Nous devons agir cet hiver afin de diminuer drastiquement les effectifs sur ces secteurs.

Il en est de notre responsabilité de chasseur d'autant plus que la peste porcine africaine est aux portes de la France. Si jamais cette grave maladie arrivait par exemple en Sologne, nous aurions un arrêt total de toutes activités du jour au lendemain engendrant un impact économique local très grave. Je compte donc sur vous pour agir afin de diminuer les populations. Concernant le permis de chasser à 200€, tout devrait être prêt pour la prochaine campagne et votre conseil d'administration va réfléchir prochainement sur le coût du permis départemental afin de lui conserver une attractivité compétitive dans le but d'aider aussi les chasseurs ayant des ressources financières limitées.

Pour aborder ces sujets, et bien d'autres, je vous invite à participer à notre assemblée générale le samedi 6 avril 2019 à 9h au Palais d'Auron à Bourges.

Je tiens à vous rappeler que le maître mot reste et doit être la Sécurité lors de vos parties de chasse.

Chers amis chasseurs, merci pour votre confiance. Je vous souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année et vous transmets mes meilleurs vœux en Saint Hubert pour 2019.

F.H. DE CHAMPS
PRÉSIDENT DE LA FDC18

SERVICE TECHNIQUE

→ Nous contacter

➤ **Christophe BOUILLY**
SOLOGNE - 06 87 68 78 11
c.bouilly.fdc18@chasseurdefrance.com

➤ **Fabien NOUAÏLLE**
CHAMP.BERRI.EST - 06 28 30 81 94
f.nouaille.fdc18@chasseurdefrance.com

➤ **Julien BRAHITI**
V.D.GERMIGNY - 06 45 70 93 67
j.brahiti.fdc18@chasseurdefrance.com

➤ **Jérôme RACLIN**
PAYS-FORT V.D.LOIRE - 06 28 30 81 88
j.raclin.fdc18@chasseurdefrance.com

➤ **J.Michel LAFON**
CHAMP.BERRI.SUD - 06 86 67 90 28
jm.lafon.fdc18@chasseurdefrance.com

➤ **Antoine VOISIN**
BOISCHAUT MARCHE - 06 11 65 38 60
a.voisin.fdc18@chasseurdefrance.com

➤ **Didier NIOT**
CHAMP.BERRI.OUEST - 06 16 70 17 20
d.niot.fdc18@chasseurdefrance.com

LA CHASSE EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE
Édition du Cher - N°05 DÉCEMBRE 2018

Distribution : Gratuite pour tous les adhérents à la F.D.C 18

ÉDITEUR Fédération Départementale des Chasseurs du
Cher, 22 rue Charles-Durand CS 70326
18023 Bourges Cedex.

Tél. : 02 48 64 88 09 - fdc18@chasseurdefrance.com
www.chasseursducentre.fr/fdc18/

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION F-H De Champs

RÉDACTEUR EN CHEF : Philippe Ageny

RÉDACTION : Willy Gerbaud, Xavier Gasselín et le Service
Technique de la Fédération

MISE EN PAGE ET IMPRESSION - RÉGIE PUBLICITAIRE -
ROUTAGE : L'Imprimerie Média,
rue des Albizias - BP 30009 - 41700 Contres
Tél. 02 54 52 41 00 - media@wanadoo.fr

CRÉDITS PHOTOS Dominique Gest, Xavier Gasselín et le
service technique de la FDC18

TIRAGE : 13 000 exemplaires.

DÉPÔT LÉGAL À PARUTION. Publication Quadrimestrielle.
Toute copie, même partielle, sans autorisation préalable,
reste interdite.
ISSN : 2557-3578

ENVIRONNEMENT

→ Loire Propre 2019, à vos gants !

L'opération « J'aime la Loire propre » vous donne rendez-vous pour sa 6^{ème} édition le samedi 2 mars 2019 sur les mêmes sites de collecte qu'en 2018, c'est à dire :

- Communes de Belleville-sur-Loire, Sury-Près-Léré et Léré : place de l'église de Léré.
- Commune de Boulleret : sur la levée de la Loire au lieu-dit «Rognon».
- Commune de St Satur : au canoe club chez Monsieur Thibaudat, Saint-Thibault.
- Communes d'Argenvières, Beffes et Saint-Léger-le-Petit, rendez-vous commun avec la Nièvre au pont de Loire de la Charité-sur-Loire.
- Commune de Cours les Barres, sur la levée de la Loire au lieu-dit «la Môle».

Merci pour votre participation active, clé du succès de cette manifestation.



RENDEZ-VOUS

→ Assemblée
générale 2019

L'assemblée générale de la Fédération des Chasseurs du Cher se tiendra le samedi 6 avril 2019 au palais d'Auron de Bourges. Tous les chasseurs du Cher sont invités à participer à ce moment d'échange avec leur Fédération.



S'équiper

Partager

Voyager

Rencontrer

Le prochain rendez-vous

**29 mars au
1^{er} avril 2019**

PARC DES EXPOSITIONS

L'ÎLE L'AUMÔNE

ALLÉE DES ÎLES ÉRIC TABARLY

78200 MANTES-LA-JOLIE

▶ Autoroute A13 sortie N°11 /



Salon de la Chasse et de la Faune Sauvage

www.salondelachasse.com / +33 (0)1 34 78 98 47

PHOTOS S. LARDOS



Connaître pour mieux chasser

Formation 2019

Bulletin d'inscription en page 9

Choisissez votre formation, remplissez et retournez nous le bulletin rempli à :

Fédération des Chasseurs, 22, rue Charles Durand 18023 Bourges Cedex

Formation de piégeage

Cette formation permet à toute personne âgée d'au moins 15 ans, qu'elle soit chasseur ou non, d'obtenir un numéro d'agrément de piégeage lui permettant par exemple:

- de piéger les individus d'espèces susceptibles d'occasionner des dégâts chez lui
- de réguler les prédateurs sur son territoire de chasse
- de piéger les ragondins, rats musqués, ...



■ DATES

- jeudi 18 et vendredi 19 avril 2019
 - lundi 13 et mardi 14 mai 2019
 - vendredi 9 et samedi 10 août 2019
 - lundi 23 et vendredi 24 septembre 2019
- au Centre de formation des Places à MOROGUES de 9h à 17h30

■ PROGRAMME (2 JOURNÉES CONSÉCUTIVES)

1^{ère} journée

- Connaissances des espèces sauvages.
- Réglementation du piégeage d'individus d'espèces susceptibles d'occasionner des dégâts.

2^{ème} journée

- Manipulation et pose des différents pièges en situation réelle.
- Visite d'un sentier de piégeage.

La formation est gratuite pour tous les chasseurs ayant validé leur permis dans le Cher, ainsi que pour les jeunes de - 18 ans.

Il n'y a pas d'examen, le numéro d'agrément est ensuite délivré par la Direction Départementale des Territoires du Cher.

➤ Une formation de piégeage décentralisée est proposée à Ardenais 6 et 7 juin 2019. Vous pouvez vous y inscrire dans le bulletin d'inscription ci après.

Régulation à tir des corvidés

Chaque année, vous êtes nombreux à subir des dégâts de corbeaux freux ou de corneilles noires sur vos semis de cultures mais également sur les couvées de canards, faisans, perdrix...La régulation des corvidés par le piégeage devient de plus en plus compliquée : obligation de visiter la cage chaque matin, de nourrir les appelants régulièrement : la régulation à tir est désormais une alternative efficace.

■ DATE

Vendredi 15 mars 2019 à 14 h.
Au Centre de formation des Places à Morogues

■ PROGRAMME

Lors de cette formation, les thèmes suivants seront étudiés :

- connaissance des espèces de corvidés : corbeau freux et corneille noire
- modalités des conditions de régulation à tir des corvidés
- les appeaux, les appelants, les formes en plastique
- les différentes techniques de tir.

Possibilité de faire la formation «corvidés» chez vous à une date choisie selon votre convenance si vous vous engagez à réunir 20 personnes chez vous.



Chasse à l'arc

OBLIGATOIRE POUR CHASSER À L'ARC

Cette formation gratuite est destinée aux chasseurs désirant pratiquer ou découvrir la chasse à l'arc. En une journée, vous découvrirez les aspects réglementaires et pratiques pour chasser légalement à l'arc sur tout le territoire national.

DATE

La première journée de la saison se déroulera le samedi 13 avril 2019 à Morogues.

PROGRAMME

- Matinée consacrée à la théorie (matériels, législation, sécurité...)
- Un après-midi pratique destiné à la découverte de l'arc et du tir de chasse.



Tir du renard en été

Cette formation d'une demi-journée est ouverte à tous les chasseurs désireux de pratiquer régulièrement une chasse passionnante leur permettant d'assurer la régulation des renards sur leurs territoires de chasse.

DATES

Vendredi 17 mai 2019 de 15h à 19h

Samedi 18 mai 2019 de 9h à 12h30

Les 2 sessions se dérouleront au Centre de Formation des Places à MOROGUES

PROGRAMME

- Aspects réglementaires du tir d'été (chasse anticipée du sanglier, tir du chevreuil en été)
- Règles de sécurité, précautions sanitaires
- Affût/approche : conseils pratiques pour une bonne efficacité
- Choix d'un équipement approprié (armes, munitions, optique, vêtements)
- Obtenir un tir efficace : essais de tir en situation



Grand gibier: Hygiène et venaison

La réglementation sur l'hygiène du gibier est applicable depuis 2009.

L'« EXAMEN INITIAL DE LA VENAISON » est désormais obligatoire pour les chasseurs :

- qui commercialisent leur gibier sur le marché local
- qui commercialisent leur gibier à des négociants ou ateliers de traitement
- qui cèdent le gibier pour un repas de chasse ou un repas associatif (club sportif ou autre)

Cet « examen initial » du gibier devra être assuré par une personne du groupe de chasse qui aura été formée par la FDCC. Il suffira donc d'un responsable formé par équipe de chasseurs.

Le partage convivial du gibier entre chasseurs, leurs familles et leurs proches reste hors du champ d'application de cette réglementation.

DATE : Vendredi 19 avril 2019 de 13H30 à 18H00, au siège de la FDC18, 22 rue Charles DURAND à BOURGES

PROGRAMME

- L'examen initial de la venaison
- Le risque trichine et le contrôle de la viande de sanglier
- La réalisation d'une éviscération « dans les règles de l'art » (à partir d'un montage diapositives)
- Les recommandations en matière de bonnes pratiques d'hygiène « après le coup de feu »
- La mise en œuvre de la traçabilité



Formation du Garde chasse particulier assermenté



Cette formation se déroule sur 3 journées consécutives. Elle comprend 2 modules :

Module 1 : Notions juridiques de base, droits et devoirs du garde particulier

Module 2 : Police de la chasse

Elle est gratuite pour tout chasseur ayant validé son permis dans le Cher pour la saison en cours (50 € pour ceux n'ayant validé dans le Cher)

Maximum de 15 stagiaires et seront pris en priorité les personnes ayant déjà un commettant pour leur demande d'agrément.

DATES : Les 18, 19 et 20 mars 2019 de 8h30 à 17h
Au centre de formation des Places, à Morogues

A NOTER : La fonction de garde est liée à une assermentation par le tribunal mais, au préalable, il est nécessaire d'obtenir un ou plusieurs modules suivant le domaine. A noter qu'un maire ou maire adjoint, le propriétaire ou le responsable du territoire concerné, ou un officier de police judiciaire ne peuvent pas être garde. Un garde peut être assermenté pour un ou plusieurs territoires.

Formation du Garde Forestier



Cette formation est réalisée par le Centre Régional de la Propriété Forestière du Centre (CRPF). Elle a pour but de former les gardes particuliers au module 4, module de la police forestière, et peut être complémentaire à la formation du garde chasse.

Cette formation se réalisera dans le Cher à condition qu'un minimum de 15 participants s'y inscrivent.

Le coût de la formation est de 60€ (chèque à l'ordre du CRPF) par stagiaire.

PROGRAMME

- Notions d'écologie appliquée à la gestion de la forêt
- La réglementation forestière
- Les connaissances techniques nécessaires à l'exercice des fonctions de garde des bois particuliers
- Les connaissances halieutiques et cynégétiques nécessaires à l'exercice des fonctions de garde des bois particulier

DATES : Les 15 et 16 avril 2019 (sur 1 journée et 1/2)
Au centre de formation des Places, à Morogues

Bulletin d'inscription

A RETOURNER À :
FÉDÉRATION DES CHASSEURS DU CHER
22, RUE CHARLES DURAND 18023 BOURGES CEDEX

NOM Prénom :

Adresse complète

.....

Tél fixe Tél portable.....

Mail :

Date et lieu de naissance :

Souhaite participer à la formation (cocher la ou les cases concernées):

FORMATION CHASSE A L'ARC (inscription avant le 5 avril 2019)

SAMEDI 13AVRIL 2019 à MOROGUES de 9h à 17h.

OBTENIR L' AGRÈMENT DE PIÈGEUR sur 2 jours, de 9h à 17h30 - Attention, maximum de 20 participants

Je souhaite participer à la formation de piégeage à Morogues jeudi 18 et vendredi 19 avril 2019

Je souhaite participer à la formation de piégeage à Morogues lundi 13 et mardi 14 mai 2019

Je souhaite participer à la formation de piégeage à Morogues vendredi 9 et samedi 10 août 2019

Je souhaite participer à la formation de piégeage à Morogues lundi 23 et mardi 24 septembre 2019

Je souhaite participer à la formation de piégeage à Ardenais 6 ou 7 juin 2019 (Priorité aux personnes du secteur)

RÉGULATION À TIR DES CORVIDÉS sur une demi-journée de 14h a 17h

Vendredi 15 mars 2019 à 14h au centre de formation de Morogues

J'ai réuni 20 personnes pour une formation à domicile

TIR DU RENARD EN ÉTÉ (inscription avant le 06 avril 2019)

Vendredi 17 avril 2019 de 15h à 19h

Samedi 18 avril 2019 de 9h à 12h30

GRAND GIBIER : HYGIÈNE ET VENAISON (inscription avant le 15 avril 2018)

Vendredi 19 avril 2019 de 13h30 à 18h

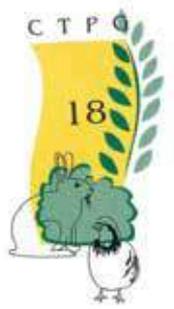
FORMATION DE GARDE ASSERMENTÉ (inscription avant le 20 février)

Garde-chasse particulier : du lundi 18 au mercredi 20 mars 2019 (3 jours de 8h 30 à 17h 30)

Garde forestier
15 et 16 avril 2019 (si minimum 15 inscrits)

Chasses et terroirs de petit gibier 18

22 rue Charles Durand CS70326 18023 BOURGES



Pour améliorer les capacités d'accueil du petit gibier sur vos territoires, nous vous proposons de bénéficier des tarifs d'une commande groupée de semences pour l'implantation de cultures à gibier, jachères faune sauvage, jachères apicoles, haies etc..

Commandes en février

CONTACT

Elio LOMBARTE : 06 35 20 94 50
lombio@hotmail.com



Pour intensifier vos actions de régulation des prédateurs CTPG 18 vous propose de bénéficier de tarifs commande groupée pour l'acquisition de carabines, avec ou sans lunette de tir, pour la chasse du renard en été et de formations pour le réglage de ces armes.

Commandes en février

CONTACT

Bernard WOLFF : 02 48 74 01 34
wolffbernardmartine@wanadoo.fr



→ INFO

Cet été, en parallèle d'une convention Agrifaune, CTPG 18 a signé avec le Lycée Agricole du Subdray et la FDC 18 une convention qui l'engage à mettre en œuvre les actions nécessaires au renforcement des populations de petit gibier sur le territoire de l'exploitation agricole du lycée.

Nous remercions la direction et le personnel du lycée qui nous accompagnent sur cette opération qui, nous l'espérons, aura un effet pédagogique auprès des quelques 500 élèves fréquentant cet établissement.

PESTE PORCINE AFRICAINE MESURES DE BIOSÉCURITÉ

Recommandées dans la pratique de la chasse



● Utilisez des vêtements et des chaussures dédiés à la pratique de la chasse, lavez les fréquemment.



● Nettoyez vos chaussures ou vos bottes et votre matériel, à l'eau savonneuse après la chasse.



● Nettoyez fréquemment la voiture servant à parcourir les chemins de terre et à transporter les animaux tués à la chasse.



Ne pénétrez pas dans un élevage de porcs ou de sangliers dans les 48h après la chasse et n'y laissez pas entrer votre chien ou votre véhicule.

Vous accueillez un chasseur habitant ou passant à proximité d'une zone infectée



Anticipez son arrivée en lui demandant de respecter les mesures suivantes :

● Attendre 48h entre une chasse près d'une zone infectée et la chasse dans laquelle il est accueilli.

● Ne pas utiliser ses chiens à la chasse.

● Laisser son véhicule stationné en dehors des zones forestières.

● Utiliser les véhicules des chasseurs locaux.

Quand déclencher une alerte ?

Vous constatez des mortalités anormales de sangliers (autre que collision).

Vous rencontrez des sangliers présentant des comportements liés à une forte fièvre : faiblesse, recherche de points d'eau...

Signalez sans délai toute mortalité anormale à vos interlocuteurs SAGIR



NETTOYAGE

Le virus est éliminé en grande partie par l'eau savonneuse à condition de respecter certaines règles.

- Bottes, chaussures, matériel : enlevez minutieusement la terre, la boue et le sang en frottant correctement à l'aide d'une brosse et d'eau savonneuse dans une baignoire.
- Vêtements : les passer en machine à laver.
- Voiture : la passer en station de lavage automatique.

ASTUCE



Vous pouvez utiliser au choix :

- un lave-bottes
- un nettoyeur haute pression (Karcher®)
- une baignoire, une brosse et du savon



DÉSINFECTION

- Dans les zones proches de cas de PPA.
- Après nettoyage, pulvérisez un produit virucide pour compléter la désinfection : eau de Javel, soude caustique ou produits vétérinaires spécifiques.

Fédération des chasseurs du Cher

Tél.: 02.48.50.05.29

Service départemental de l'ONCFS du Cher

Tél.: 02.34.34.61.14

Les chasseurs,

premiers écologistes

de France



La biodiversité de nos campagnes est sauvegardée bénévolement

La chasse : l'écologie en actions

Les chasseurs,

premiers écologistes

de France



Cette espèce est régulée pour éviter la transmission à l'homme de la leptospirose

La campagne de communication lancée l'été dernier par la Fédération nationale des chasseurs a défrayé la chronique. Pourtant, elle se contente de rappeler les centaines d'actions menées par les chasseurs en faveur de la biodiversité. Décryptage en région Centre-Val de Loire.

Les temps n'ont jamais été aussi durs pour l'image des chasseurs, en France. Entre faits divers isolés et allégations faciles, la chasse a désormais mauvaise presse et celle-ci stigmatise injustement ses passionnés. Pourtant, les pratiques d'aujourd'hui n'ont plus rien à voir avec celles d'antan. Plans de chasse, respect des milieux, des espèces, des saisons mais aussi aménagements en faveur de la biodiversité, réimplantation de certaines espèces animales en voie de disparition, partenariats avec diverses

Les chasseurs,

premiers écologistes

de France

Ils luttent contre les plantes invasives

« ...les pratiques d'aujourd'hui n'ont plus rien à voir avec celles d'antan. »

structures environnementalistes, participation financière à de multiples recherches scientifiques nationales et locales, sensibilisation à l'environnement... : les fédérations des chasseurs mettent tout en œuvre pour respecter à la fois leurs nouveaux statuts publiés en février dernier et, dans l'attente de la nouvelle loi Chasse en préparation, les attendus de celle de 2012* ainsi que les missions de gestion durable du patrimoine faunistique et de ses habitats qui lui ont été confiées sur un plan national. Néanmoins, face aux attaques incessantes dont elle fait l'objet, la Fédération nationale a décidé de répondre sur un mode purement objectif par le biais d'une vaste campagne de communication qui fait encore grand bruit plusieurs mois après son lancement. « Les chasseurs, premiers écologistes de France » fait ainsi le point, à travers des spots radiophoniques diffusés depuis début août sur les ondes françaises, ou au gré de cinq affiches apposées dans les métros de six grandes villes de l'Hexagone et d'un petit film diffusé *via* les réseaux sociaux, sur ses nombreuses actions en faveur de l'environnement et de la biodiversité. Sans parler de la diffusion de ces visuels et messages par le biais du réseau fédéral. *La Chasse en région Centre-Val de Loire* a choisi d'illustrer ici quatre grands

champs d'action déclinés dans cette campagne de communication nationale, sur la base d'interventions concrètes mises en œuvre par les chasseurs sur notre territoire régional et qui concernent : la biodiversité, l'aménagement des milieux humides, le suivi scientifique des migrateurs et la régulation des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (dénommées auparavant espèces « nuisibles »).

À quelques semaines de l'entrée en vigueur de la réforme de la chasse, que signifie désormais être chasseur en 2019 ? C'est ce que nous vous proposons de découvrir.

Gaëlle CHALUDE

* La loi Chasse n°2012-325 reconnaît aux chasseurs un rôle en matière de gestion de la biodiversité et aux fédérations départementales des chasseurs, un rôle d'information et d'éducation au développement durable en matière de préservation de la faune sauvage et de ses habitats ainsi qu'en matière de gestion de la biodiversité.

Les chasseurs,

premiers écologistes

de France

Ils participent aux études scientifiques pour une meilleure connaissance de la migration

Hubert-Louis Vuitton :

« Cessons d'avoir peur ou honte »

Le vice-président de la Fédération nationale des chasseurs, également président de la Fédération des chasseurs du Centre-Val de Loire, de celle de Loir-et-Cher et depuis peu de l'ONCFS, revient sur la genèse et les fondements de la campagne de communication « Les chasseurs, premiers écologistes de France ».



La Chasse en région Centre-Val de Loire : En tant que vice-président de la Fédération nationale des chasseurs, pouvez-vous nous dire ce qui a présidé au choix du ton et du message délivrés à la fin de l'été dernier dans le cadre de la campagne de communication « Les chasseurs, premiers écologistes de France » ?

Hubert-Louis Vuitton : C'est une de ces petites phrases que nous nous répétons entre nous, lors de nos réunions internes, dans les commissions ou les territoires : « *En réalité, les premiers écologistes de France, c'est bien nous !* ».

La commission communication de la Fédération nationale des chasseurs a alors décidé de reprendre ce sentiment partagé par les chasseurs pour en faire un véritable slogan que je trouve, pour ma part, on ne peut plus juste et légitime. À un niveau national,

on a dès lors pris le parti de cesser d'avoir peur ou honte. Nous avons décidé de nous montrer et de clamer bien haut tout ce que nous faisons pour la nature, partout et au quotidien. La campagne a pu être vécue, par certains, comme une provocation de notre part, mais si c'en est bien une, elle est positive ! Et elle a pour vertu de réveiller les gens avec des slogans forts dans une période où la chasse est la cible d'attaques extrêmement virulentes, grossières et infondées.

➤ Suite de l'interview p. 19

« ... les premiers écologistes de France, c'est bien nous ! »



Visitez l'exposition
Les Secrets de Moulinsart

© Hergé-Kaolmaert 2018



CHÂTEAU DE CHEVERNY

Vivez le Grand Siècle

VAL DE LOIRE

Un Noël Magique

Du 1^{er} décembre 2018 au 14 janvier 2019



*Nouveautés
2018*

UNE BOÎTE À LETTRES POUR LE PÈRE NOËL

UN SAPIN GÉANT DANS LE CHÂTEAU

UN TRAÎNEAU GÉANT
POUR SE FAIRE PHOTOGRAPHER

LES 3 PREMIERS DIMANCHES DU MOIS DE DÉCEMBRE, UN GOÛTER VOUS SERA OFFERT DANS LA SALLE DES TROPHÉES À 16H00.
LES ENFANTS SE LAISSERONT BERCEUR PAR LES CONTES DE NOËL, CONFORTABLEMENT INSTALLÉS AU COIN DU FEU.

**DÉCORATION EXTÉRIEURES GÉANTES,
PRÉSENCE DU PÈRE NOËL LES 14 ET 25 DÉCEMBRE DE 14H À 17H**



CHÂTEAU CHAUFFÉ EN HIVER - PARKINGS GRATUITS

www.chateau-cheverny.fr

CLOCYCAM

CHASSE & PÊCHE - PRÊT À PORTER

Nouveau magasin !

30 rue des Creuzettes, Détour du Pavé, 18230 Saint Doulchard, 0248652489

Ancien bâtiment WEB AUTO





IL Y EN A MARRE DU PLASTIQUE

Soyez écologique !



Comme la Fédération de Chasse du Cher,
envoyez vos brochures sous enveloppes
1 SEUL INTERLOCUTEUR

MÉDI6
L'IMPRIMERIE DE PÈRE EN FILS

vosre imprimeur routeur.

De la création à la finition jusqu'au routage.

Notre métier est de vous accompagner dans un délai record !



IMPRIM'VERT®

Rue des Albizias - BP 30009 - 41 700 CONTRES

Tél. : 02 54 52 41 00 - E-mail : medi6@wanadoo.fr

www.imprimeriemedi6.fr

CRCVL : En effet, la campagne a fait l'effet d'une petite bombe qui a, en outre, bruyamment résonné avec l'actualité du moment...

HLV : Ça, c'est le hasard du calendrier. Quand on prévoit une campagne de communication d'une telle envergure, on ne s'y prend pas au dernier moment ! Nous avions prévu son lancement juste avant l'ouverture de la chasse et non en fonction d'une actualité nationale que nous ne maîtrisons pas à ce moment-là ! Cependant, ce hasard n'a pas été malheureux car il a permis de parler encore plus de la campagne et de ses messages.

CRCVL : Quels sont-ils, au final, ces messages ?

HLV : D'abord, l'idée était bien de clamer notre amour de la nature, de rappeler que les chasseurs sont des pratiquants et des gestionnaires de l'environnement par leurs actions quotidiennes, de terrain et bénévoles, en faveur de la biodiversité, des habitats naturels, de la faune et de la flore. C'est nous qui plantons des haies, nous qui favorisons l'habitat du petit et du grand

gibier, nous qui entretenons les espaces de forêts et de prairies, nous qui surveillons l'état sanitaire de la faune sauvage et qui veillons à la qualité des milieux humides. Le message est bien clair : il s'agit de répondre à ceux qui disent que nous ne sommes pas des écologistes au motif qu'on tue des animaux. Certes, on tue mais on gère en même temps : on a des quotas, on les respecte, les chasseurs sont des gens sensés. Et d'ailleurs, nous ne sommes pas contre les écologistes puisque nous estimons en être également, par nos actions quotidiennes dans l'ensemble de nos territoires.

Propos recueillis par
Gaëlle CHALUDE

« Toutes les espèces ont leur place dans la nature et la chasse n'a pas vocation à exterminer telle ou telle espèce mais à réguler celles pouvant poser problème aux activités humaines. »



Cap sur la biodiversité

Aux petits soins... des bordures de champs !

Les bordures de champs sont autant de territoires vitaux pour la flore naturelle, la biodiversité mais aussi l'essor de certaines espèces comme la Perdrix grise. Dès lors, la Fédération des chasseurs d'Eure-et-Loir a lancé, via le réseau Agrifaune28*, une étude de ces bandes non cultivées, à l'échelle d'une petite commune représentative : Tillay-le-Péneux.



→ Laura Moutfi a arpenté les bords de champs de Tillay-le-Péneux.

Elle en a pris grand soin, de « ses » bords de champs, Laura Moutfi ! La jeune stagiaire montpelliéraine de l'association Hommes et territoires, venue à Chartres développer 6 mois durant une étude menée l'an dernier par deux autres étudiants, n'a pas manqué de grain à moudre. Il s'agissait en effet pour elle de travailler à la mise en place d'une méthodologie de diagnostic et d'animation territoriale de ces petites bandes non cultivées de tour de champs, méthodologie qui puisse être reproductible sur d'autres territoires agricoles que... Tillay-le-Péneux. Car tout le soin qui a été donné à cette opération n'a concerné que cette minuscule commune d'Eure-et-Loir (moins de 350 habitants), identifiée comme représentative par les partenaires de l'opération : l'ONCFS (Office national de la chasse et de la faune sauvage), la Fédération des chasseurs, la chambre d'Agriculture, la FDSEA (Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles) et Hommes et territoires.

UNE COMMUNE REPRÉSENTATIVE

Mais pourquoi Tillay-le-Péneux ? « Il y a eu ici des opérations de repeuplement de perdrix grises. Or ces oiseaux nichent aux abords des champs : ce sont pour eux des zones de protection mais également de ressources alimentaires », expliquait au printemps dernier la jeune stagiaire, qui avait obtenu l'adhésion de 12 des 16 agriculteurs possédant des terres sur la commune. Elle était alors en pleine phase de diagnostic des 550 à 600 bordures de champs répertoriées. Là, munie de son livret des espèces indicatrices de bordures, de l'outil Ecobordure plaine de Beauce et de la typologie créée par le groupe technique national Agrifaune « Bords de champs », elle menait un minutieux travail d'inventaire de la flore présente. Bien sûr, la jeune fille n'était pas seule pour réaliser cette tâche : son maître de stage à Hommes et territoires, Florent Mulot, mais aussi deux techniciens de la Fédération des chasseurs, Éric Mangin et Stéphane Skibniewski, l'entouraient pour la diriger et l'aider dans ses travaux.

LA PERDRIX MAIS AUSSI L'AGRONOMIE

Puis, à partir de fin juin, Laura a commencé à travailler à la rédaction d'un document retraçant cette étude et regroupant l'ensemble des diagnostics effectués afin de dresser un état écologique des bordures de champs sur Tillay-le-Péneux et en tirer, pour chacun des agriculteurs concernés, des préconisations adaptées. « La plupart des agriculteurs qui se sont montrés intéressés par l'étude étaient chasseurs, bien sûr, mais la perdrix n'était pas leur seul intérêt : ils avaient également bien compris l'intérêt agronomique de ce travail pour éviter de broyer leurs bords de champs et favoriser les auxiliaires de culture », notait avec satisfaction la jeune stagiaire. Au cœur de l'été, Laura a, dès lors, proposé une restitution de son travail par exploitation avec contextualisation et présentation des outils utilisés, suivie d'une restitution collective. Avant de rejoindre sa fac montpelliéraine, une belle expérience beauceronne en poche. Riches de ces diagnostics et des conseils de gestion apportés par Laura, certains agriculteurs de la commune ont ressemé des bordures très dégradées et d'autres ont mis en œuvre un broyage décalé dans le temps afin de redonner à ces bords de champs tout leur potentiel écologique. En 2019, le travail mené par Laura sera complété par un diagnostic des chemins communaux et un suivi des premiers travaux réalisés par les agriculteurs afin d'évaluer l'impact de la restauration de ces bords de champs sur le maintien et le développement de la biodiversité à l'échelle de la commune. Une action territoriale innovante qui doit essaimer sur l'ensemble du département et qui existe aussi dans le département du Loiret avec les mêmes partenaires cynégétiques et agricoles aux côtés de communes et d'agriculteurs volontaires.

Gaëlle CHALUDE

*Le réseau Agrifaune rassemble depuis 2006 les acteurs des mondes agricole et cynégétique dans le but de contribuer à des pratiques agricoles conciliant économie, agronomie, environnement et faune sauvage. Une convention agriculture/faune sauvage/chasse réunit quatre partenaires nationaux : l'Assemblée permanente des chambres d'Agriculture (APCA), la Fédération nationale des chasseurs (FNC), la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA), et l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS).

Les chasseurs,

premiers écologistes
de France

La biodiversité de nos
campagnes est sauvegardée
bénévolement

« La préservation de la biodiversité est au cœur des actions de la Fédération des chasseurs du Centre-Val de Loire... »

Aude BOURON
Directrice de la FRCCVL



→ TÉMOIGNAGE

Pierre Perrot : « J'ai plus de 35 ha de jachères en cultures à gibier »

Agriculteur à Belhomert, dans le Perche eurélien, Pierre Perrot consacre un temps et une somme non négligeables chaque année à l'implantation et à l'entretien de 35 ha de jachères qui servent de couvert et de nourriture à la faune sauvage environnante.



En traversant ses larges bandes de jachères plantées en sorgho, choux, moutarde, sarrasin, millet, miscanthus, switchgrass ou encore phacélie, Pierre Perrot ne peut s'empêcher de sourire de plaisir. Le plaisir quotidien de croiser, ici, un lapin bien tranquillement installé devant la garenne qu'il a lui-même confectionnée à son intention ; le plaisir de raconter sa rencontre, le matin-même, avec une biche baguenaudant au cœur de ses terres ; le plaisir de pointer du doigt la dizaine de canards qui s'envolent au-dessus des deux mares qu'il a lui-même creusées ; le plaisir de croiser, tous les jours, sur le même chemin, de magnifiques faisans...

UNE CINQUANTAINE D'AGRAINOIRS, UNE GARENNE ET DEUX MARES

« Les chasseurs premiers écologistes de France », Pierre Perrot confirme. En tout cas, cet agriculteur eurélien, installé aux confins de la Beauce et du Perche, chasseur depuis toujours et véritable amoureux de la nature, s'en sent tout à fait dépositaire. « Qui mieux que les chasseurs sont garants de la présence de certaines espèces comme les faisans ou les perdrix ? Qui s'occupe de la nature en se tenant au plus près d'elle ? Ceux qui se disent écologistes aujourd'hui, que font-ils concrètement pour l'environnement ? Ils n'apportent pas un grain de blé à la faune sauvage, pas une gamelle d'eau ! Moi, j'ai disposé une cinquantaine d'agrains sur mes terres, j'ai planté 35 de mes parcelles en bandes de cultures à gibier et creusé deux mares de 1 000 m² qui accueillent quotidiennement des canards et toute une faune aquatique... Et je ne parle pas ici des jachères mellifères que j'implante pour préserver abeilles et pollinisateurs, et de ma participation à la régulation des espèces prédatrices et déprédatrices ! », s'exclame l'agriculteur qui estime le temps consacré à ses actions environnementales à deux semaines pleines et près de 5 500 € par an en semences, désherbage et fioul le tout pour la mise en place de ces bandes de jachères qui abritent la faune sauvage environnante.

« JE NE PRÉLÈVE PAS AUTANT DE GIBIER QUE J'EN NOURRIS ! »

Alors ne lui parlez pas des « prétendus écologues » qui refusent de reconnaître les actions des chasseurs au motif qu'ils tuent les animaux qu'ils attirent : « Heureusement que je n'en prélève pas autant que j'en nourris ! », s'amuse Pierre Perrot, qui précise que, s'il n'était pas chasseur, il n'aurait « sans doute pas pensé à transformer ses mauvaises terres agricoles en couverts pour les animaux ni autant diversifié toutes ces cultures à destination de la faune sauvage »... Un argument de taille, qu'on comprend mieux en l'accompagnant au gré des 620 ha de culture et 25 ha de vergers en conversion bio qu'il exploite avec son beau-frère autour de Belhomert. « Mon père, à qui appartenait la ferme jadis, avait commencé à planter des jachères faune sauvage en 1992, au moment de la première Pac : 2-3 hectares qui lui permettaient de créer un peu de couvert pour la chasse. Lorsque j'ai repris la ferme en 2002, j'ai petit à petit agrandi mes bandes de jachères avec une trentaine d'hectares de cultures implantées et dix en herbe. Ainsi, je peux désormais chasser sur mes propres terres agricoles, dans des cultures spécifiques, qui participent à la biodiversité, attirent le gibier, le protègent et le nourrissent en même temps. Ce qui est favorable au gibier l'est pour toute la faune sauvage, qu'elle soit chassable ou non », raconte l'agriculteur, qui constate que beaucoup de ses collègues « préfèrent tout cultiver pour ne pas perdre un hectare de blé à vendre à la coopérative »... « C'est pas de l'écologie, ça ? », questionne-t-il... Et de conclure, fort du bon sens paysan dont se revendiquent les agriculteurs : « Moi, la nature, je m'en occupe réellement. J'en prélève une petite partie, certes, mais si je ne chassais pas, je ne mettrais pas autant de mon temps et de mon argent pour la préserver. » CQFD.

Gaëlle CHALUDE

L'aménagement des milieux humides.....



→ Chasseurs, pêcheurs et employés de l'entreprise Thévenin paysage ouvrent à la tronçonneuse une nouvelle partie du bras obstrué de la Loire.

Les chasseurs de Loire du Loiret rouvrent un bras du fleuve

Depuis trois ans, les Chasseurs de Loire du Loiret mènent une opération d'envergure sur un bras obstrué du fleuve royal, en partenariat avec le Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire. L'entreprise est de taille et demandera encore beaucoup d'efforts, mais elle est d'ores-et-déjà concluante.

En ce milieu de matinée du début octobre, il y a de l'activité sur la rive sud de la Loire, non loin du lieu-dit « *Les Grands Champs* » à Beaugency : une vingtaine de personnes s'affaire à dégager un bras du fleuve que les espèces invasives (Jussie et Erable negundo notamment) auraient totalement refermé si les Chasseurs de Loire ACDPF45 ne s'en étaient inquiétés.

L'espace en question fait partie des quinze lots de chasse sur la Loire loués par l'association. Fidèles à leur mission d'aménagement des milieux,

les Chasseurs de Loire ont entrepris, il y a trois ans, de lancer une opération de sauvegarde sur le secteur. « *L'objectif est de remettre ce bras en eaux vives* », explique Francis Quétard, président de l'association et responsable du chantier : « *Il s'agit de remobiliser les sols afin que le fleuve recrée son passage et que l'écosystème se rétablisse. En rouvrant le milieu, le but est de favoriser le retour de l'avifaune et des poissons, en particulier du brochet, classé vulnérable en région Centre-Val de Loire.* »

UN PROJET PARTENARIAL

Si les Chasseurs de Loire ont eu l'initiative du projet et le financent intégralement sur leurs fonds propres (pour un budget pluriannuel de 20 000 €), ils n'auraient jamais pu mener cette opération d'envergure sans le soutien du Conservatoire régional d'espaces naturels (CEN) - duquel relève ce site reconnu sensible.

La structure a accompagné le projet en lui détachant un technicien, Alexandre Pierrard, mais aussi en apportant son expertise et en contribuant à la réalisation de l'étude d'incidence Natura 2000.



« La Fédération des chasseurs souhaite, par son implication dans cette thématique, préserver ces milieux qui abritent une faune aquatique très importante. »

Aude BOURON
Directrice de la FRCCVL



Elle a également associé à l'opération l'un de ses partenaires, la Maison familiale et rurale (MFR) de Chaingy : dans ce cadre, deux groupes de quinze élèves en classe de première « Gestion des milieux naturels et de la faune » ont travaillé sur le chantier - pour eux pédagogique.

Conservatoire et Chasseurs de Loire sont unanimes quant au fait qu'ils n'auraient pu réaliser cette opération les uns sans les autres. « Les chasseurs sont la locomotive et nous sommes les rails », résume Alexandre Pierrard.

Pour compléter l'équipe, les Chasseurs de Loire ont fait appel à l'entreprise Thévenin paysage : le recours à un professionnel était nécessaire compte tenu de la surface (le bras mort en cours de réouverture mesure environ 600 mètres de long sur 150 mètres au plus large) et des volumes de bois traités. L'entreprise inclut dans sa prestation du personnel, des tronçonneuses et un véhicule tout terrain pour le transport des billes de bois en dehors du lit de la Loire.

En effet, parmi les contraintes imposées par la direction départementale des Territoires (DDT) concernant l'exécution du chantier, il y a l'interdiction totale de faire des feux et l'obligation d'évacuer le bois coupé en dehors du lit de la Loire - et de l'exporter, travail pénible et compliqué étant donné les difficultés d'accès au bras mort.

DES SIGNES DE RÉUSSITE

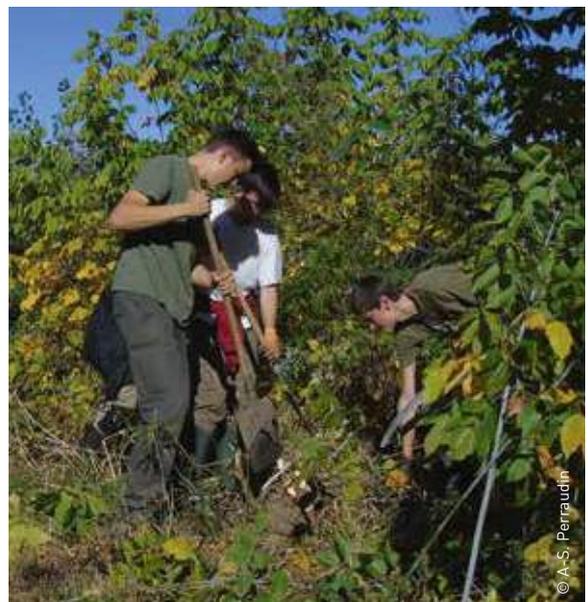
Pour sa 3^e session, le chantier a été programmé sur une semaine. Ce jeudi-là, tandis que les élèves de la MFR dégagent des embâcles, déterrent les souches et coupent les repousses sur une portion du bras dégagée les années précédentes, les employés de l'entreprise Thévenin paysage, aidés de Chasseurs de Loire et de pêcheurs de l'AAPPMA de Beaugency, tous bénévoles, ouvrent une autre partie à l'aide de tronçonneuses.

« La stratégie consiste à recréer un passage de bout en bout pour que l'eau s'écoule, puis de l'élargir afin que la Loire puisse y refaire son travail en recréant le bras et qu'elle permette, au biotope endémique de se développer, au fur et à mesure des crues, pour augmenter significativement le nombre d'espèces hébergées toutes catégories confondues », détaille Francis Quétard. L'opération est loin d'être terminée. L'année prochaine, il faudra encore couper les repousses sur les parties qui ont déjà été traitées et s'attaquer

à une nouvelle portion du bras. Pour autant, le travail des Chasseurs de Loire et de leurs partenaires est encouragé par les résultats qu'ils peuvent déjà constater : la Loire a commencé à recréer son passage, des bancs de sable se dessinent, et la faune et la flore s'épanouissent chaque année un peu plus. « Il y a des signes visibles que nos efforts portent leurs fruits », se félicite Francis Quétard : « Les castors sont revenus, tout comme certains batraciens et des libellules, et nous avons vu des oiseaux migrateurs, milouins, sarcelles et morillons, nidifier au printemps. »

Autre bonne nouvelle : des touffes de carex, plante spécifique de ce type de milieu, ont été retrouvées sur le site. Preuve que l'espace retrouve ses racines... et que les Chasseurs de Loire sont de véritables acteurs dans le domaine de la biodiversité.

Anne-Sophie PERRAUDIN



→ Les étudiants de la MFR de Chaingy travaillent sur le chantier dans le cadre d'un projet pédagogique.

Mieux connaître les migrateurs

La Bécasse sous l'aile des chasseurs

La Bécasse des bois est parmi les oiseaux migrateurs les plus suivis en France, en particulier par les chasseurs. Explications.

Après le Pigeon ramier et le gibier d'eau, la Bécasse des bois est une espèce migratrice prisée des chasseurs. La morderée fait donc l'objet d'un suivi scientifique attentif sur son état de conservation. À titre d'exemple, 2 000 bécasses en moyenne par saison ont été prélevées dans le département du Cher ces dernières années, chiffre connu avec précision grâce au carnet de prélèvement qui a été mis en place, au niveau national, pour déterminer le nombre d'oiseaux tués en France. Ce suivi particulier, c'est également celui que pratique Didier Niot, technicien cynégétique à la fédération du Cher, passionné de bécasse et membre du Club national des bécassiers (CNB).

LA FRANCE : UN « TERMINUS MIGRATOIRE »

« Pour préserver ce gibier sauvage, plusieurs opérations techniques annuelles, réalisées dans le département, assurent un suivi régulier qui permet de continuer à chasser une espèce viable », note ainsi le spécialiste. Didier Niot précise que la France est un « terminus migratoire » pour les bécasses, qu'elles arrivent de Russie ou de Scandinavie : « Notre pays joue, par conséquent, un rôle primordial dans la gestion de l'espèce puisqu'une part importante de la population européenne hiverne en France. » Ainsi, le « Réseau Bécasse » piloté par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage en collaboration avec les fédérations des chasseurs prévoit, au printemps, un premier comptage dit « à la croule ». L'objectif est d'estimer l'évolution des effectifs nicheurs français selon un protocole identifié depuis plus de vingt ans. En 2017, une grande opération de comptage à la croule, en Sologne du Cher, zone propice à la reproduction, a permis d'identifier 40 mâles chanteurs. Un chiffre à relativiser car les bécasses « nationales » représentent moins de 5 % des oiseaux prélevés à la chasse.

UNE ESPÈCE SAUVEGARDÉE PAR LES CHASSEURS

« Il semble impossible de définir avec précision le nombre de morderées hivernantes en France. En revanche, les chasseurs sont capables, en répétant des méthodes de



© E. Pérez

→ Lors de l'hivernage, les opérations techniques du « Réseau Bécasse » donnent des informations sur le flux migratoire, l'espérance de vie des oiseaux ou encore l'âge-ratio.

comptage, de définir une évolution de l'abondance », note Didier Niot. Le baguage, de nuit et au phare, fait partie des méthodes fiables, en hiver, pour déterminer un Indice d'Abondance Nocturne (IAN). Dans le seul département du Cher, en 2017, 328 morderées ont été marquées par les bagueurs agréés (techniciens de l'ONCFS et de la FDC18 ainsi qu'un membre bénévole du CNB formé à cette opération). L'IAN calculé au nombre de bécasses aperçues par heure se situe autour de 6,6 dans le Cher contre une moyenne nationale de 4,5. Ces opérations techniques donnent aussi certaines informations sur le flux migratoire, l'espérance de vie des oiseaux ou encore l'âge-ratio. Enfin, les bécassiers, organisés au sein du CNB, collectent des informations liées à la pratique de la chasse à travers des Indices Cynégétiques d'Abondance (ICA : nombre d'oiseaux levés au cours de 3h30 de chasse), informations complémentaires qui permettent un suivi unique en Europe d'une espèce dont les chasseurs assurent la sauvegarde.

Xavier GASSELIN

→ Le gel prolongé gèle la chasse

En parallèle du suivi nocturne réalisé par l'ONCFS, la FDC18, en partenariat avec le CNB, a mis en place une veille spécifique de la bécasse en cas de période de gel prolongé. En effet, un épisode hivernal rigoureux est une cause majeure de mortalité de ce limicole. Ainsi, pendant et un peu après une vague de froid, la chasse de la bécasse est suspendue pour que les morderées qui vont perdre 20 % de leur poids puissent se refaire une santé. Un comptage mensuel de novembre à mars, au chien d'arrêt, sur deux territoires pilotes (le site de la FDC18 à Morogues et en forêt domaniale de Vouzeron) étudie les effectifs et le comportement des oiseaux (en difficulté ou non) pour mieux gérer la bécasse et prendre les bonnes décisions afin de pérenniser l'espèce.



« Notre but : avoir une meilleure connaissance de la biologie des espèces migratrices et de leur niveau de population sur notre territoire. »

Aude BOURON
Directrice de la FRCCVL



Suivi des fuligules : la FDC41 fait d'une pierre deux coups

À travers le travail sur les fuligules qu'elle mène avec l'ONCFS, la Fédération des chasseurs de Loir-et-Cher affine ses connaissances tout en mettant au point un protocole de comptage reproductible.



→ Hugo Pichard, stagiaire à la FDC41, relâche une femelle Fuligule fraîchement équipée d'un marquage nasal.

Bientôt la centaine ! À ce jour, la Fédération départementale des chasseurs de Loir-et-Cher (FDC41) a marqué au bec 93 femelles migratrices nichant en Sologne – essentiellement des canes milouins et morillons. Tel est le résultat du travail qu'elle a réalisé dans le cadre du programme d'étude des fuligules mené par le chercheur Alain Caizergues de l'unité avifaune migratrice de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS). « Dans un premier temps, nous nous sommes intéressés à la reproduction des canards et plus particulièrement aux causes d'échec des pontes », explique Serge Bourdais, technicien de la FDC41 en charge du projet. Depuis 2012, ladite fédération effectue chaque année un suivi de nids de mai à juillet – avec capture des femelles pour leur apposer la fameuse marque nasale. « Ce système nous a permis de nous rendre compte de la dispersion entre l'endroit où elles nichent et celui où elles élèvent leurs canetons, et d'estimer le taux de survie de ceux-ci à vingt-et-un jours puisque nous les suivons depuis l'éclosion », ajoute Serge Bourdais.

DÉFINIR UNE MÉTHODE TRANSPOSABLE

Depuis 2016, la collaboration entre FDC41 et ONCFS autour des fuligules a trouvé une autre articulation : pour essayer de déterminer si le milouin est ou non en déclin, la fédération s'est proposée de travailler sur une méthode de dénombrement de ses reproducteurs en Sologne. Décision a été prise de diviser la zone d'étude retenue, qui s'étend sur plus de 120 étangs et représente une maille carrée de 10 km de côtés, en plusieurs mailles plus petites sur lesquelles les oiseaux ont été positionnés.

Le projet a donc débuté par un gros travail de cartographie réalisé sur 2016, 2017 et 2018. « Notre idée était d'être exhaustifs à l'échelle d'une maille afin que l'analyse des données par l'ONCFS permette de dégager une méthode d'échantillonnage aboutissant à un chiffre révélateur des reproducteurs sur la Sologne », explique Aude Bouron, directrice de la Fédération régionale des chasseurs du Centre-Val de Loire – qui accompagne l'opération en apportant à la FDC41 un soutien technique en matière de cartographie des étangs, d'analyse et de traitement des données collectées.

Les enjeux de ce projet dépassent de loin le milouin, l'idée étant de mettre au point une méthode transposable à toutes les zones d'étangs. « Ce projet a pour double intérêt de nous en apprendre plus sur les fuligules et de contribuer à la définition d'un protocole reproductible », souligne Serge Bourdais.

À l'heure actuelle, l'analyse des données se termine et l'ONCFS s'apprête à rendre son verdict. Si la méthode est pertinente, elle pourrait être étendue aux nichées (qui ont été comptées, mais pas analysées) ou encore aux oiseaux en hivernage.

Anne-Sophie PERRAUDIN

Lutter contre les zoonoses

Le Ragondin : une belle corde à l'arc des « Ascaliens »



© ASCAL

→ Les Ascaliens ont prélevé environ 180 ragondins en 2017 sur le Canal d'Orléans et les cours d'eau adjacents.

L'Association sportive des chasseurs à l'arc du Loiret (Ascal) a pour mission de réguler la population de ragondins sur le canal d'Orléans. Une fonction qui s'avère aussi bénéfique pour eux que pour l'environnement.

Hormis le froid, le Ragondin n'a pratiquement pas de prédateur. Dans des conditions optimales, il peut proliférer de façon exponentielle et occasionner beaucoup de dégâts sur les berges des cours d'eau et des étangs près desquels il vit. D'où la nécessité de le réguler.

Pour ce qui concerne le canal d'Orléans et les cours d'eau adjacents, la préfecture a confié cette mission à l'Association sportive des chasseurs à l'arc du Loiret (Ascal) en partenariat avec le syndicat mixte qui gère le canal. Depuis que l'espèce a été déclarée invasive et classée « susceptible d'occasionner des dégâts »,



© J. Vielvard

la procédure administrative est bien moins contraignante : la régulation se fait toute l'année, sans avoir à faire de déclaration nominative à la préfecture – mais en tenant toujours informé le syndicat.

L'intérêt de faire appel aux chasseurs à l'arc pour cette mission est double : d'une part, il n'y a pas de nuisance sonore ; de l'autre, la portée de tir est moindre que celle d'une arme à feu, ce qui permet aux « Ascaliens » d'évoluer en zone périurbaine. En 2016, ils ont prélevé 250 ragondins ; environ 180 en 2017.

UNE ÉCOLE DE CHASSE

Pour les « Ascaliens » aussi, cette mission comporte bien des avantages. « *Cela nous permet de sortir en groupe de deux à quatre personnes, ce qui est convivial, mais aussi et surtout de vérifier notre matériel, de perfectionner notre pratique et de pousser l'acte de chasse jusqu'au bout puisqu'on est quasi-certain de voir des animaux* », explique Jean-Luc Sanchez, président de l'Ascal.

Aussi, tous les jeunes archers sont invités à pratiquer la chasse au Ragondin, afin de s'entraîner à gérer leur tension et peaufiner leur technique d'approche et de tir. La première fois, ils sont toujours accompagnés d'un formateur qui les guide dans les différentes phases de prélèvement, jusqu'au ramassage des dépouilles. « *Le Ragondin est potentiellement porteur de la leptospirose, ce qui nous oblige à prendre quelques précautions pour nous et les autres usagers du canal* », explique Jean-Luc Sanchez : « *Nous ne laissons jamais traîner les animaux. Soit nous les enterrons, soit nous nous en servons pour faire du piégeage.* »

Ainsi, la chasse au Ragondin est une discipline à laquelle les « Ascaliens » deviennent vite « addicts ». « *Non seulement nous nous entraînons, nous nous perfectionnons et nous prélevons, mais en plus, nous nettoyons le canal* », conclut Jean-Luc Sanchez.

Anne-Sophie PERRAUDIN



« La surveillance de l'état sanitaire de la faune sauvage est l'un des grands axes de travail dont se chargent les fédérations de chasseurs sur le terrain. »

Aude BOURON
Directrice de la FRCCVL



Piéger pour protéger la santé de tous

Piéger des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (anciennement dénommées « nuisibles ») pour prévenir des maladies transmissibles à l'Homme, telle est l'une des missions quotidiennes de Jean-Pierre Lutreau, président de l'Association de gestion et de régulation des prédateurs du Cher.

Une tournée de piégeage de 55 km sur six communes de Champagne-Berrichonne : c'est le lot quotidien de Jean-Pierre Lutreau, président de l'Association de gestion et de régulation des prédateurs du Cher. Au cours de ce parcours, le maître ès piégeage relève une cinquantaine d'engins de capture. « Je visite mes charniers et autres boîtes tombantes qui sont destinés à toutes sortes de ces espèces », précise Jean-Pierre. Parmi ses favoris : le Ragondin. Ce rongeur originaire d'Amérique du sud a colonisé l'Airain, ce ruisseau sur lequel Jean-Pierre s'appuie pour établir sa tournée. Il piège près de 280 de ces animaux par an sur les 22 km de rivière qu'il protège, à la grande satisfaction des agriculteurs locaux incommodés par les dégâts du rongeur sur leurs cultures et les prairies.



→ Jean-Pierre Lutreau piège les espèces susceptibles d'occasionner des dégâts pour sauvegarder son fonds de chasse mais parallèlement, il assure une mission de santé publique.

ENDIGUER LA LEPTOSPIROSE

Et surtout, le Ragondin est porteur de la leptospirose, « une maladie sournoise dont des habitants du Cher ont été victimes récemment », argue Jean-Pierre Lutreau. « Cette maladie s'attrape lors des activités aquatiques ou au cours de manipulations d'animaux », développe Jérôme Raclin, technicien de la Fédération du Cher. Les premiers symptômes chez l'Homme sont de violentes fièvres, des frissons et des courbatures. À un stade plus élevé, une insuffisance rénale, une jaunisse et des saignements diffus. Attention, cette bactérie, non soignée à temps, est mortelle pour l'Homme. Le piégeage des ragondins permet donc de limiter la densité des rongeurs et, ainsi, la probabilité de contracter la leptospirose. Dans le Cher, ces dernières années, les piégeurs ont capturé entre neuf et douze mille ragondins par an, soit un prélèvement total annuel de 18 500 à 24 000 ragondins en comptabilisant les animaux prélevés à tir.

DES SENTINELLES DE LA NATURE

Au milieu du parcours, le président des Piégeurs du Cher visite un charnier. Le « Beslile », piège à lacet, est détendu. Jean-Pierre, alerté, commence sa quête : « Le renard n'est pas bien loin ! » Pris par la patte et ralenti dans sa fuite par le poids, le goupil a tout juste fait une centaine de mètres. Tué rapidement, le renard est remonté avec précautions au véhicule de Jean-Pierre. Muni de gants, celui-ci dépose l'animal dans un sac. Le renard sera enterré soigneusement par la suite. Des précautions indispensables car des maladies dangereuses sont liées au goupil comme l'échinococcose alvéolaire. Depuis 2002, un suivi sanitaire a été mis en place, coordonné par l'Entente de lutte interdépartementale contre les zoonoses (Eliz). Le département du Cher participe activement à cette étude depuis ses débuts. L'implication des piégeurs sur le terrain pour prévenir les maladies en fait des sentinelles de la nature efficaces. Car c'est bien connu : un homme averti en vaut deux.

Xavier GASSELIN

→ RÉGLEMENTATION II

Nouvelle réglementation sur les armes de chasse : ce qu'il faut retenir

1^{er} août 2018 : c'est la date de mise en application du décret du 29 juin 2018 concernant la fabrication, le commerce, l'acquisition et la détention des armes de chasse. Petit récapitulatif pour connaître la conduite à tenir.



BREF RÉCAPITULATIF À DESTINATION DES CHASSEURS CONCERNANT LA RÉGLEMENTATION SUR LES ARMES

CATÉGORIE	TYPE	ARMES RENTRANT DANS CETTE CATÉGORIE
A	matériels de guerre	
B	armes soumises à autorisation	armes à feu de poing inférieur à 20 coups
		armes à répétition semi-automatique pouvant tirer plus de 3 coups
		armes à répétition manuelle supérieure à 11 coups
		armes à canon rayé < à 80cm au total ou < à 45 cm de canon
		arme à répétition ou semi auto à canon lisse < à 80cm ou < à 60cm
C	armes soumises à déclaration	armes à feu utilisant des calibres de guerre
		armes à répétition semi-automatique pouvant tirer maximum 3 coups
		armes à répétition manuelle pouvant tirer maximum 11 coups
		armes à 1 coup par canon dont l'un au moins n'est pas lisse
		armes à air comprimé supérieur ou égale à 20 joules
D	armes libres	armes à canon lisse tirant un coup par canon
		cousteaux; arcs
		carabine à air comprimé moins de 20 joules

→ **Les modifications majeures apportées par le décret du 29 juin 2018:**

Les fusils à pompe:

Si ils sont lisses, il n'y a pas de changements (ils sont déjà classés en B).

Si ils ont un canon rayé, ils passent de la catégorie C à B si:

- Ils ont plus de 5 coups.
- La longueur totale est inférieure à 80 cm ou la longueur du canon est inférieure à 60 cm.
- La crosse est pliante.

Les détenteurs d'armes qui passent en B ont jusqu'au 31 juillet 2019 pour être en règle soit par modification soit par vente ou destruction.

Les fusils lisses 1 coup par canon :

Ils passent de la catégorie D à C.

- Acquis avant 2011 aucune déclaration.
- Acquis entre 2011 et juin 2017, l'enregistrement vaut déclaration.
- Acquis entre le 13 juin 2017 et le 1 août 2018 déjà enregistré mais à déclarer avant le 14/12/2019.
- Acquis depuis le 1/8/2018 directement déclaré à l'achat.

Les Silencieux:

Les réducteurs de son sont exclus des catégories d'armes mais doivent être achetés sur présentation du titre de détention de l'arme.

Les ventes d'armes entre particuliers (éléments et munitions).

Elles sont possibles seulement chez un armurier ou en passant par un courtier (NATURABUY).

En vente à distance, l'arme peut être envoyée chez l'armurier.

L'armurier ou le courtier se chargera de vérifier si l'acheteur n'est pas inscrit FINIADA et réceptionnera les pièces justificatives.

Plusieurs questions restent en suspend et devront faire l'objet d'un nouveau texte...

EXEMPLES	ACQUISITION	DÉTENTION	VENTE
	interdite	interdite	
pistolet 22 lr	autorisation	autorisation	au titulaire d'une autorisation B (tireurs sportifs)
une browning bar avec 1 chargeur amovible			
une carabine 22Lr à verrou avec chargeur de 12 coups			
certain fusils à pompe			
famas	déclaration	déclaration	au titulaire d'un permis de chasser validé
le traditionnel fusil semi auto			
la traditionnelle carabine a verrou			
un fusil mixte ou express			
carabine à air comprimé puissante			
le fusil de chasse superposé / juxtaposé	libre	libre	libre
carabine de foire			

➤ **VOLS D'ARMES**

Chaque année, le groupement de gendarmerie du Cher enregistre des plaintes pour des vols d'armes, commis soit au domicile de particuliers, soit dans les véhicules, notamment en période de chasse. Soyez vigilants en conservant vos armes en sécurité sur votre lieu d'habitation, en action de chasse, pas d'arme dans votre véhicule pendant la pause déjeuner.

Pensez également à relever systématiquement les références de vos armes : marque, calibre, numéro de série. En cas de vol ou de perte d'une arme de chasse, quelle que soit sa catégorie de classement, il doit être signalé dans les plus brefs délais à la gendarmerie ou au commissariat de police du lieu de résidence.

Heures légales

du lever et du coucher du soleil à Bourges

EN TENANT COMPTE DE L'HEURE D'ÉTÉ ET D'HIVER

JANVIER 2019			FÉVRIER 2019			MARS 2019			AVRIL 2019			MAI 2019		
		 			 			 			 			 
M	1	08h39mn 17h08mn	V	1	08h18mn 17h50mn	V	1	07h31mn 18h34mn	L	1	07h29mn 20h19mn	M	1	06h33mn 21h02mn
M	2	08h39mn 17h09mn	S	2	08h16mn 17h51mn	S	2	07h30mn 18h35mn	M	2	07h27mn 20h21mn	J	2	06h31mn 21h03mn
J	3	08h39mn 17h10mn	D	3	08h15mn 17h53mn	D	3	07h28mn 18h37mn	M	3	07h25mn 20h22mn	V	3	06h30mn 21h05mn
V	4	08h39mn 17h11mn	L	4	08h14mn 17h55mn	L	4	07h26mn 18h38mn	J	4	07h23mn 20h24mn	S	4	06h28mn 21h06mn
S	5	08h39mn 17h12mn	M	5	08h12mn 17h56mn	M	5	07h24mn 18h40mn	V	5	07h21mn 20h25mn	D	5	06h27mn 21h08mn
D	6	08h38mn 17h13mn	M	6	08h11mn 17h58mn	M	6	07h22mn 18h41mn	S	6	07h19mn 20h26mn	L	6	06h25mn 21h09mn
L	7	08h38mn 17h14mn	J	7	08h09mn 17h59mn	J	7	07h20mn 18h43mn	D	7	07h17mn 20h28mn	M	7	06h23mn 21h10mn
M	8	08h38mn 17h15mn	V	8	08h08mn 18h01mn	V	8	07h18mn 18h44mn	L	8	07h15mn 20h29mn	M	8	06h22mn 21h12mn
M	9	08h38mn 17h17mn	S	9	08h06mn 18h03mn	S	9	07h16mn 18h46mn	M	9	07h13mn 20h31mn	J	9	06h21mn 21h13mn
J	10	08h37mn 17h18mn	D	10	08h05mn 18h04mn	D	10	07h14mn 18h47mn	M	10	07h11mn 20h32mn	V	10	06h19mn 21h14mn
V	11	08h37mn 17h19mn	L	11	08h03mn 18h06mn	L	11	07h12mn 18h49mn	J	11	07h09mn 20h34mn	S	11	06h18mn 21h16mn
S	12	08h36mn 17h20mn	M	12	08h02mn 18h07mn	M	12	07h10mn 18h50mn	V	12	07h07mn 20h35mn	D	12	06h16mn 21h17mn
D	13	08h36mn 17h22mn	M	13	08h00mn 18h09mn	M	13	07h08mn 18h52mn	S	13	07h05mn 20h36mn	L	13	06h15mn 21h18mn
L	14	08h35mn 17h23mn	J	14	07h58mn 18h10mn	J	14	07h06mn 18h53mn	D	14	07h04mn 20h38mn	M	14	06h14mn 21h20mn
M	15	08h34mn 17h24mn	V	15	07h57mn 18h12mn	V	15	07h04mn 18h55mn	L	15	07h02mn 20h39mn	M	15	06h12mn 21h21mn
M	16	08h34mn 17h26mn	S	16	07h55mn 18h14mn	S	16	07h02mn 18h56mn	M	16	07h00mn 20h41mn	J	16	06h11mn 21h22mn
J	17	08h33mn 17h27mn	D	17	07h53mn 18h15mn	D	17	07h00mn 18h58mn	M	17	06h58mn 20h42mn	V	17	06h10mn 21h24mn
V	18	08h32mn 17h29mn	L	18	07h52mn 18h17mn	L	18	06h58mn 18h59mn	J	18	06h56mn 20h44mn	S	18	06h09mn 21h25mn
S	19	08h32mn 17h30mn	M	19	07h50mn 18h18mn	M	19	06h56mn 19h01mn	V	19	06h54mn 20h45mn	D	19	06h07mn 21h26mn
D	20	08h31mn 17h31mn	M	20	07h48mn 18h20mn	M	20	06h54mn 19h02mn	S	20	06h52mn 20h46mn	L	20	06h06mn 21h27mn
L	21	08h30mn 17h33mn	J	21	07h46mn 18h21mn	J	21	06h52mn 19h03mn	D	21	06h50mn 20h48mn	M	21	06h05mn 21h28mn
M	22	08h29mn 17h34mn	V	22	07h44mn 18h23mn	V	22	06h50mn 19h05mn	L	22	06h49mn 20h49mn	M	22	06h04mn 21h30mn
M	23	08h28mn 17h36mn	S	23	07h43mn 18h25mn	S	23	06h48mn 19h06mn	M	23	06h47mn 20h51mn	J	23	06h03mn 21h31mn
J	24	08h27mn 17h37mn	D	24	07h41mn 18h26mn	D	24	06h46mn 19h08mn	M	24	06h45mn 20h52mn	V	24	06h02mn 21h32mn
V	25	08h26mn 17h39mn	L	25	07h39mn 18h28mn	L	25	06h44mn 19h09mn	J	25	06h43mn 20h54mn	S	25	06h01mn 21h33mn
S	26	08h25mn 17h40mn	M	26	07h37mn 18h29mn	M	26	06h41mn 19h11mn	V	26	06h41mn 20h55mn	D	26	06h00mn 21h34mn
D	27	08h24mn 17h42mn	M	27	07h35mn 18h31mn	M	27	06h39mn 19h12mn	S	27	06h40mn 20h56mn	L	27	05h59mn 21h35mn
L	28	08h23mn 17h44mn	J	28	07h33mn 18h32mn	J	28	06h37mn 19h14mn	D	28	06h38mn 20h58mn	M	28	05h59mn 21h36mn
M	29	08h21mn 17h45mn				V	29	06h35mn 19h15mn	L	29	06h36mn 20h59mn	M	29	05h58mn 21h37mn
M	30	08h20mn 17h47mn				S	30	06h33mn 19h16mn	M	30	06h35mn 21h01mn	J	30	05h57mn 21h38mn
J	31	08h19mn 17h48mn				D	31	07h31mn 20h18mn				V	31	05h56mn 21h39mn

Les horaires pour la chasse du gibier d'eau dans le CHER sont fixés 2 heures avant et 2 heures après l'heure légale du lever et coucher du soleil

Les horaires pour la chasse des autres gibiers dans le CHER sont fixés 1 heure avant et 1 heure après l'heure légale du lever et coucher du soleil

Pour les 6 espèces suivantes : colin; faisane; perdrix; caille; lièvre et lapin classé gibier la chasse ne peut s'exercer qu'entre 9 heures et 17 heures 30

Ces horaires ne sont applicables qu'à condition que la chasse de l'espèce concernée soit ouverte.



Dommages et vie privée



Épargne et retraite



Partenaire de votre Fédération,
Monceau Assurances fédère des sociétés d'essence mutualiste diversifiées,
fortes d'une expérience de 200 ans en assurance de dommages et responsabilité
(automobile, van, habitation, multirisque agricole, commerces, chasse, vie privée) et de plus
de 60 ans en assurance de personnes (épargne-assurance vie, retraite, prévoyance, santé).

Trouvez l'agence la plus proche de chez vous

Bourges - Hervé Blusson

62-62 bis, boulevard Lamarck
02 48 70 30 03

bourgeslamarck@monceauassurance.com

Bourges - Hachemi Haddad

18, avenue du 11 Novembre Résidence La Source
02 48 24 40 62

bourges@monceauassurance.com

Saint-Amand-Montrond - Arnaud Couillard

18, rue du Dr Coulon
02 48 96 46 95

saintamandmontrond@monceauassurance.com

Saint-Florent-sur-Cher - Thierry Gallais

1, avenue Gabriel Dordain
02 48 55 38 32

saintflorentsurcher@monceauassurance.com

Vierzon - Catherine Refait

40, rue Jules Louis Breton
02 48 75 08 80

vierzon@monceauassurance.com

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année

www.monceauassurances.com



COACHING • BALL-TRAP • EVENEMENTS

LE BALL-TRAP, UN SPORT DE LOISIRS ET DE
COMPÉTITION POUR TOUS DÈS L'ÂGE DE 12 ANS

LE PLUS GRAND STAND FRANÇAIS

ÉQUIPEMENTS

24 parcours de chasse
65 postes de tir, 190 lanceurs
5 tours de haut vol
1 mur de battue de haut vol
1 plate-forme (4 étages : 3, 6, 9 et 12 mètres)

DISCIPLINES

Ecole de tir
Parcours de chasse
Sanglier courant (en cours)
Coaching individuel

PARCOURS ADAPTÉS POUR TOUS, DÉBUTANTS,
CHASSEURS ET COMPÉTITEURS

JOURS & HORAIRES D'OUVERTURE :

du LUNDI au DIMANCHE TOUTE L'ANNEE de 9H00 à 18H30
Fermeture le mardi

Domaine de Courgenau - RD 35
41600 CHAUMONT-SUR-THARONNE

Renseignements auprès de : Pascale Martin

Tél. 02 54 76 12 72 - contact@sologne-shooting-club.com

www.sologne-shooting-club.com

NOS PARTENAIRES : **Perazzi** **POD** **Blaser** **WFO**



COACHING • BALL-TRAP • EVENEMENTS

LE BALL-TRAP, UN SPORT DE LOISIRS ET DE
COMPÉTITION POUR TOUS DÈS L'ÂGE DE 12 ANS

ÉQUIPEMENTS

14 parcours de chasse
50 postes de tir, 110 lanceurs
3 tours de haut vol
1 fosse
1 plate-forme

DISCIPLINES

Parcours de chasse
Fosse
Compak Sporting
Sanglier courant
Coaching individuel

PARCOURS ADAPTÉS POUR TOUS, DÉBUTANTS,
CHASSEURS ET COMPÉTITEURS

JOURS & HORAIRES D'OUVERTURE :

du LUNDI au DIMANCHE TOUTE L'ANNEE de 9H00 à 18H30
Fermeture le mardi

Route de Bourges - RD940
45720 COULLONS

Renseignements auprès de : Elisa

Tél. 02 38 29 20 75 - contact@chene-rond-shooting-club.com

www.chene-rond-shooting-club.com

NOS PARTENAIRES : **Perazzi** **POD** **WFO**